Numéro 10 Mai 2017

# Le Petit Boétrat

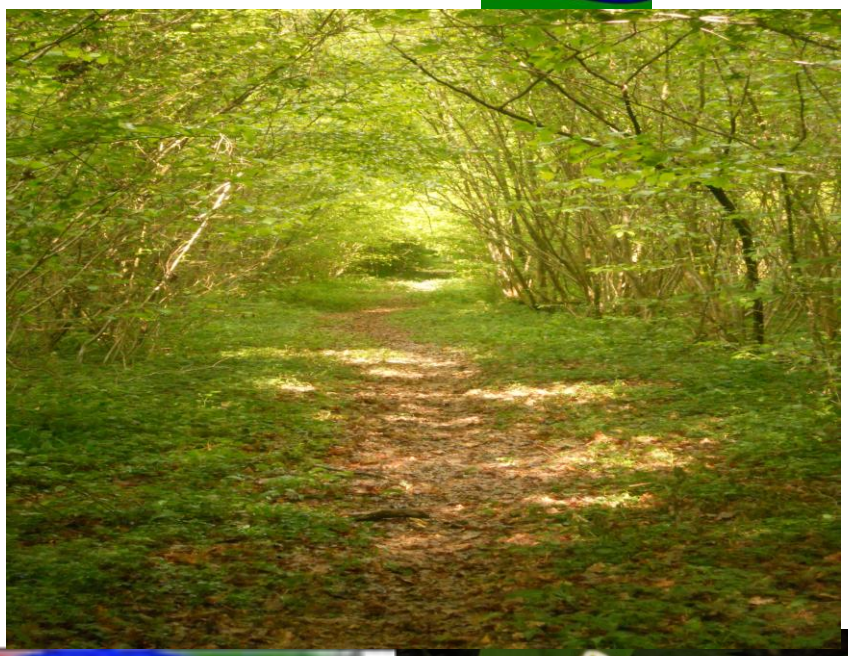

## BOIS DE SEVY

Cette forêt est située côté Bourg de Boyer derrière le cimetière. Ce bois est réputé entre autres pour ses balades équestres et pédestres.
Vous trouverez également du muguet.

## Ces lieux-dits qui constituent notre village

La Croix Léonard - Les Carrières –Faye – Chaulevey – Les Belouses – Pingeon– Les Fourneaux – Les Jeubets - La Chaise – Le Bourg – La Garenne– Les Perrières – En Boirie -Champ Maréchal – Champ Picard - Les Manges – Olivier – Les Justices – Limone–– La Brosse – La Roche - L'Arvolot – L'Épine - Les Cours du Pont – Venière – Les Cours Bouchey – Rue du Jus – Moulin Pomier - Bois Mouron – Le Jonchet – Boulay – Baudinet.

Le magazine paraît 3 fois par An - Janvier Mai et Septembre
Pour les Internautes, l'Actualité et le Calendrier des évènements associatifs sont publiés sur

le site www.boyer71.fr



J'♥ BOYER

## *- MAI 2017*

*Mot du Maire*

Ce printemps qui souffle le chaud et le froid nous apporte deux élections majeures dans la vie de notre République.

Espérons tous que nos représentants nouvellement élus aient enfin le courage d'imposer à la Nation les mêmes règles de gestion que celles que respectent nos collectivités locales !
Le budget 2017 de notre commune a été voté le 7 Avril, les dotations de l'Etat ont diminué plus modérément que les années précédentes.

Cette année encore, votre Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.
Il nous faut donc contraindre les dépenses de fonctionnement et pour l'investissement rechercher tous azimuts des subventions dans des enveloppes dont l'incertitude du moment a limité le nombre de demandeurs.

Les quatre projets importants pour 2017 seront axés sur l'entretien des biens communaux :

* Aménagement sécuritaire et éclairage des abords de l'ancienne RN 6 à Venière et le Jonchet, sur les lieux empruntés par les collégiens et lycéens et liaison entre rue du Jus et rue de Limone. Nos demandes de subventions multiples sur la RN 6 ont eu des échos favorables et nous espérons que la globalité pourra se monter à deux tiers du coût total, nous laissant un reste à financer de 24 000 €.

* Réfection de la route de la Saône à partir du croisement avec la route de Gigny, où le rapiéçage ne suffit plus à contenir les dégradations, le budget alloué (35 000 €) ne permettra sans doute pas d'aller jusqu'à la Saône.

* Terminer le réaménagement du cimetière : stabiliser l'allée centrale pour améliorer l'accessibilité, enherber les grands espaces libres pour satisfaire à l'obligation du zéro-phyto, placer un tuyau et installer un robinet tout en haut. Des appuis ont été installés en soutien du mur ouest.

* Rénovation de la salle polyvalente : réfection de la toiture et de l'isolation, changement des huisseries, et du chauffage pour une véritable réhabilitation énergétique. Ce dossier est beaucoup plus complexe, nous ne serons fixés qu'au milieu de l'année sur le montant des aides financières, et espérons atteindre 70 à 75% du coût des travaux qui s'étaleraient sur l'automne et l'hiver à venir, resteraient à charge environ 75 000 €.

Comme chaque année nos conseillers (Laurent et Patrick VION, Michel AUFRANC et Jérome CLEMENT), aidés des employés communaux, sèmeront ou planteront dans différents lieux pour agrémenter notre village. Arrosage ou entretien, conseil ou aide, toute initiative pour mettre en valeur notre territoire communal sera appréciée, de même que les efforts remarquables de nos administrés qui embellissent leur espace privé.

Ce numéro 10 du Petit Boétrat est allégé dans sa composition, Joëlle LEGRIS qui effectuait jusqu'alors la majeure partie de l'important travail de rédaction et composition est actuellement contrainte au repos pour raison de santé. En lui renouvelant notre estime et notre amitié, nous lui souhaitons un rétablissement rapide.

Bon été à toutes et à tous !

*Jean-Paul BONTEMPS*

*Maire de BOYER*

# Sommaire du magazine n°10 de Mai 2017


| Les rubriques | N° de page |
|---|---|
| MOT DU MAIRE | 2 |
| SOMMAIRE ET TARIF LOCATION MATERIEL COMMUNAL | 3 |
| ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES | 4-5 |
| NOUVELLE PROCEDURE POUR PIECES D'IDENTITE | 5 |
| ECHOS DES COMMISSIONS | 6 |
| ENTRE VOISINS RESTONS COURTOIS | 7 |
| BUDGET | 8-9 |
| PELE MELE DES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS | 10-11-12 |
| PAROLE DE M. VAUSSANVIN | 13 |
| PAROLE DE M.SALAMIN | 14 |
| LA PAGE DU P'TIT BOETRAT | 15 |
| HORAIRES DES OUVERTURES DE LA MAIRIE | 16 |


## ***. Location du matériel communal .***

*Les conditions de location sont à voir avec Valérie notre secrétaire exclusivement les jeudis. Particuliers, manifestez-vous le plus rapidement possible. Les Associations sont prioritaires !*

| **Location du vendredi 11h au lundi 11h** | **Capacité** | **Tarif pour Boétrat** | **Tarif extérieur** |
|---|---|---|---|
| Complète. Salle poly + bar + cuisine + vaisselle | 90 | 210 € | 360 € |
| Salle + bar | 90 | 150 € | 240 € |
| **Location à la journée** | | | |
| Salle + bar (uniquement en semaine) | 90 | 100 € | 170 € |
| Caveau sous-sol (uniquement en semaine) | 35 | 80 € | |
| Salle du clos de l'Abbaye | 35 | 100€ (50€ pour résident) | |

| **Matériel** | **Tarif pour Tous** | **Caution** |
|---|---|---|
| Tente 16 m | 120 € | 1 000 € |
| Tente 12 m | 100 € | 1 000 € |
| Parquet de danse | 80 € | 500 € |
| 1 table + 2 bancs pique-nique- le lot | 3 € | 30 € |
| 15 tables + 30 bancs pique-nique- les 15 lots | 45 € | 450 € |

Pour toutes locations, 50 % d'arrhes seront exigés à la réservation.

## ***La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne :***

L'accueil au premier Janvier dernier de six communes au sein de notre Communauté de Communes, (imposé par le Préfet dans le cadre de la loi NOTRe), a induit quelques prises de décisions particulières :

- Refonte des statuts de notre Communauté, incorporant de nouvelles compétences,7 nouveaux conseillers communautaires, soit dorénavant 39 conseillers pour les 23 Communes, 2 Vice Présidents supplémentaires issus des nouvelles communes.
- Remaniement des commissions de travail afin que tous les territoires y soient représentés, de même pour les délégations aux différents syndicats intercommunaux.

Des nouveaux marchés publics portant sur ce nouveau périmètre ont été validés:

- Les transports scolaires pour les primaires,
- Les repas, du portage à domicile, de la Petite Enfance, et de l'Espace Enfance Jeunesse,
- Les contrôles de fonctionnement du Spanc pour l'ANC (assainissement non collectif),
- Les vidanges des fosses pour l'ANC.

Les comptes 2016 ont été arrêtés, sont concordants avec ceux du Receveur, et ont été approuvés par le Conseil.
Les Budgets 2017 :

- Le budget primitif « général » 2017 voté par 36 voix sur 38 s'équilibre ainsi:
  - Section d'investissement : 3 445 140 €
  - Section de fonctionnement : 6 492 614 €
- Le budget primitif « déchets » 2017 voté à l'unanimité s'équilibre ainsi:
  - Section d'investissement : 486 843 €
  - Section de fonctionnement : 1 605 858 €
- Les budgets annexes des zones économiques, du pôle santé et du SPANC ont également été approuvés.

Au fil des remontées volontaires de compétences communales, des nouvelles compétences obligatoires liées à la loi NOTRe, de la reprise de charges dont l'Etat s'est délesté (en gardant le financement), l'ensemble Communautaire est devenu une structure dont le cumul des budgets dépasse 15 millions d'Euros.

Ce montant permet d'assurer les investissements :

- Pour la gestion de nos déchetteries : mise en place de barrières et construction d'un hangar,
- La reprise d'actifs de l'ancienne Communauté de Communes Grosne et Guye,
- La perspective de la reprise par obligation des zones économiques de Sennecey le Grand,
- Nos engagements sur la fibre optique.
- Le lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal calé sur le Schéma de Cohérence Territorial.

Mais aussi le fonctionnement :

- La charge salariale des 59 employés (soit 44 temps pleins),
- La gestion et l'entretien du parc immobilier et du matériel,
- La gestion en régie :
- De l'Espace Petite Enfance et d'une micro-crèche,
- De l'Espace Enfance Jeunesse,
- Des 3 déchetteries, et le coût de traitement ou d'enfouissement des déchets,
- Le SPANC,
- Le Transport à Domicile des aînés,
- Les aides aux associations sociales, sportives et culturelles…

Certaines actions sont en partie facturées aux utilisateurs, tel l'Espace Enfance Jeunesse (en fonction du quotient familial de chaque foyer utilisateur) :

| Tarifs appliqués au 6 mars 2017 | | | 2½ - 14 ans | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| QF | Mini | Maxi | 1/2 journée | Repas | Journée avec repas | Supplément sortie | Forfait semaine |
| QF1 | - | 500,00 € | 1,70 € | 4,00 € | 5,00 € | 1,80 € | 25,00 € |
| QF2 | 501,00 € | 600,00 € | 2,04 € | 4,00 € | 6,00 € | 2,15 € | 30,00 € |
| QF3 | 601,00 € | 655,00 € | 2,45 € | 4,00 € | 7,20 € | 2,60 € | 36,00 € |
| QF4 | 656,00 € | 720,00 € | 2,94 € | 4,00 € | 8,64 € | 3,10 € | 43,20 € |
| QF5 | 721,00 € | 810,00 € | 3,53 € | 4,00 € | 10,37 € | 3,75 € | 51,84 € |
| QF6 | 811,00 € | - | 4,23 € | 4,00 € | 12,44 € | 4,50 € | 62,21 € |

**Accueil jeunes (11 - 17 ans) :**

**Cotisation annuelle** :

- 8 € si QF < 720
- 10 € si QF > 720

**Supplément activité ou sortie** :

- 60 % à la charge des familles si QF < 720
- 70 % à la charge des familles si QF > 720

Le Transport à Domicile pour les Aînés aller-retour à Sennecey les mardis et vendredis pour 4 €.
Contact TàD: Sylvie 03 85 44 99 28.

D'autres services s'auto financent, le SPANC avec des tarifs négociés auprès de prestataires :

- Contrôles obligatoires d'Assainissement Non Collectif tous les 8 ans ou lors de vente : 100 €,
- Les vidanges de fosses septiques, en fonction du volume ex : jusqu'à 2 000 litres : 160 €.

Contact SPANC: Patricia 03 85 44 99 28.
Service déchets : Anne Laure 03 85 44 09 99.

Services généraux « Entre Saône et Grosne » : 03 85 44 91 92 c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr

## ***Nouvelle procédure pour vos pièces d'identité***

Depuis le 31 mars dernier les demandes de nouvelles cartes d'identité sécurisées ne sont plus établies dans notre mairie.

D*émarches :*

* *Prendre dans votre mairie de résidence un dossier de demande de carte d'identité ou de passeport et le remplir chez vous (les pièces à joindre vous seront précisées).*
* *Prendre rendez-vous dans une mairie ayant le matériel adéquat à une telle demande, les plus proches étant Sennecey le Grand ou Tournus. Compter environ 20 minutes par dossier et le demandeur doit être présent lors du dépôt du dossier.*

Attention au délai : compter plusieurs semaines !

## ***L'Echo des Commissions*** :

* *Délibération pour acceptation d'un legs*.

Le conseil a accepté à l'unanimité le legs de la famille DANDELOT relatif à sa maison située Montée de l'église ainsi que ses terrains et a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour respecter les conditions du testament et signer tous les documents indispensables.

* *Voirie*

Le conseil a accepté à l'unanimité la souscription d'un appel à projet pour l'aménagement sécuritaire de la D 906 auprès du conseil départemental dans le cadre du financement qu'il propose pour les équipements communaux.

Le conseil n'a pas souhaité donner suite à un courrier de M. TRAVAILLANT où il remettait en cause l'utilité de l'aménagement du carrefour rue de Limone avec la D 906 et conseillait d'installer simplement un panneau « sens interdit » pour empêcher les véhicules de sortir de cette rue de Limone sur la D906.
L'aménagement de cette sortie sur la D 906 devrait permettre de diminuer la circulation parfois compliquée et dangereuse rue du Jus, notamment devant l'école maternelle, et ainsi protéger les enfants.

* *Urbanisme et travaux*

Le conseil a accepté à l'unanimité le devis proposé de 3 469,60 € par l'entreprise GUYONNET / PELLETIER pour la remise aux normes de sécurité d'installations électriques dont des défauts avaient été mis en évidence lors de contrôles des locaux communaux.

Le conseil a approuvé à l'unanimité l'autorisation sollicitée par Monsieur le Maire de la signature d'une convention de gestion avec la société d'autoroute APRR pour l'entretien de la chaussée communale reliant le bourg, sous le pont de l'autoroute, sachant que le reste de l'ouvrage reste à la charge d'APRR.

Le conseil a approuvé à l'unanimité les demandes de subventions DETR [ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ] pour les projets de travaux de la salle polyvalente et la sécurisation de la D 906 au Jonchet.

* Régisseur de recettes

Le conseil a approuvé à l'unanimité l'extension de l'arrêté de nomination du régisseur titulaire Mme Isabelle GUILLET et du régisseur suppléant Mme Laetitia VION pour permettre l'encaissement des sommes à percevoir sur la vente des affouages, des houppiers ainsi que les dons éventuels.

* *SIVOS*

Une information est communiquée aux membres du conseil sur le surcoût à prévoir en raison de complications et normes imposées par l'Etat et sur le transfert, à la rentrée 2017, de la compétence des transports scolaires à la Communauté de Communes.

# ***Entre voisins, restons courtois !***

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

## ***Stop aux bruits inutiles***

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs…) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.
Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade… sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier
  Ils sont autorisés :
  Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)
  Exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes et professionnelles engagées 7jours/7.
- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur…)
  Ils sont autorisés :
  De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
  De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi
  De 10h à 12h les dimanche ET jours fériés
- Tapage nocturne
  Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.
  Code pénal : R 623-2

## ***Bien vivre avec les animaux***

**Nuisances sonores**

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

## ***Respecter les lieux publics***

**Abandonner des déchets**

Il est interdit de produire, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.
Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public, la forêt ou le long des rivières est rigoureusement interdit.

## ***Au jardin aussi il y a des règles***

**Jardiner sans brûler**

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.
Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent donc être déposés par les particuliers à la déchetterie ou dans un compost.
En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750€.
Règlement sanitaire départemental de Saône et Loire : article 84

**Planter sans dépasser**

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
  Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.
En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

**Plantations le long de voies publiques**

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

## ***Que faire en cas de litige?***

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez ***calmement*** à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.
S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.
Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.
La présence d'un avocat n'est pas nécessaire

# *LE BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL DE 2017*

## 1. BUDGET PRINCIPAL

### ✓ FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement**

| | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 83 500 € |
| Charges de personnel | 108 900 € |
| Autres charges de gestion | 108 400 € |
| Charges financières | 3 500 € |
| Charges exceptionnelles | 2 077 € |
| Dépenses imprévues | 4 938 € |
| Virement à la section investissement | 115 433 € |
| **TOTAL** | **426 748 €** |

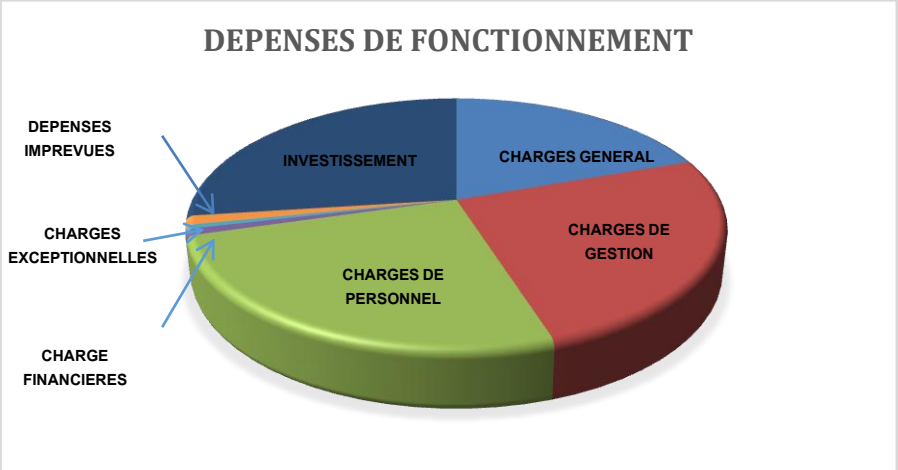


**Les recettes de fonctionnement**

| | |
|---|---|
| Excédent antérieur | 11 785 € |
| Produits des services | 78 650 € |
| Impôts et taxes | 176 858 € |
| Dotations et participations | 117 655 € |
| Autres produits de gestion | 41 800 € |
| - *dont excédent photovoltaïque* | *35 000 €* |
| **TOTAL** | **426 748 €** |

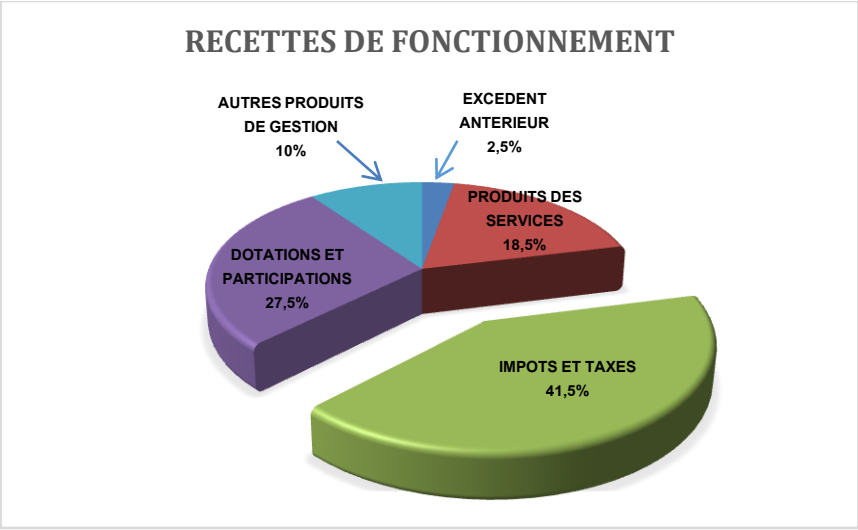

- ✓ **INVESTISSEMENT**

Les principaux investissements inscrits au budget 2017 sont :

1) Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente

D'un montant global de 311 000 € HT, leur financement sera en partie assuré par différentes subventions (Dotation de soutien à l'investissement, DETR, Région, fonds Européens) pour un total de 217 700 €, soit un taux d'autofinancement visé de 30 % hors TVA.

2) Les travaux de mise en sécurité de la RD 906

D'un montant global de 63 909 € HT, leur financement sera en partie assuré par différentes subventions (Conseil Régional, DETR, Département)pour un total de 40 353 €, soit un taux d'autofinancement visé de 37 % hors TVA.

3) Des travaux de voirie pour 37 000 € (autofinancement à 100 %).

4) Les travaux de réfection du plancher en bois et des bancs de l'église.

D'un montant de 11 000 € TTC, leur financement sera en totalité assuré par les dons recueillis par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine qui a ouvert une souscription pour ce dossier.

## 2. BUDGET ASSAINISSEMENT

Les charges et dépenses de fonctionnement atteignent en 2017 un total de 82 649 €. En voici le détail :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général et de gestion | 15 551 € | Participations pour l'Assainissement Collectif | 24 000 € |
| Charges financières (intérêts d'emprunts) | 16 197 € | Redevances assainissement | 55 000 € |
| Charges exceptionnelles | 247 € | Redevances modernisation du réseau | 3 500 € |
| Dotations aux amortissements | 18 729 € | Subventions d'exploitation | 149 € |
| Dépenses imprévues | 1 900 € | | |
| Virement à la section investissement | 30 025 € | | |
| **TOTAL** | **82 649 €** | **TOTAL** | **82 649 €** |

## 3. BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La vente d'électricité à EDF est budgétée à hauteur de 23 000 €.
Grace aux excédents antérieurs dégagés par ce budget,35 000€ seront reversés en 2017 au Budget principal**.**

## 4. BUDGET LOTISSEMENT

Le dernier lot (numéro 14) est à ce jour sous option. La vente du lot 12 est signée.
Les dépenses globales de ce budget s'élèvent à ce jour à 565 835 €, pour des recettes globales de 594 735 €, soit un excédent fin 2016 de 28 900 €, qui sera conforté par la vente des deux derniers lots logiquement en 2017.
Cette opération, initiée au début du précédent mandat, touche à sa fin et finit par apporter sa contribution largement positive au budget de notre commune.

# PELE MELE DES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS

## Concours départemental des maisons fleuries Des fleurs à l'Epine.

Patrick et Claudette VINCENT se sont une nouvelle fois distingués en remportant cette année le 1er prix des maisons fleuries. Déjà participants en 2015, ils avaient décroché le 3ème prix de ce concours départemental, les magnifiques suspensions et balconnières garnies de géraniums rouges qu'ils bichonnent avec soin ont fait l'unanimité auprès du jury. Bravo à tous les deux.

## Foyer Rural De Boyer

***SOIREE MOULES-FRITES DU SAMEDI 28 JANVIER 2017***

Malgré l'absence d'une dizaine de personnes atteintes par le virus de la grippe très virulent à Boyer à cette période, cette soirée fort sympathique a pu réunir 70 convives. Le plat principal « moules-frites » a été préparé par Philippe GARCIA, gérant du Bar des Tilleuls à Sennecey-le-Grand, tandis que les bénévoles de l'association ont œuvré à la réalisation d'une Salade d'oranges aux épices de Noël pour le dessert.
L'ambiance musicale a été assurée par Salvatore GRECO.

***PROCHAINE MANIFESTATION DU FOYER RURAL :***

***LE BŒUF A LA BROCHE***

Cette manifestation qui remporte habituellement un grand succès se déroulera le dimanche 27 Août 2017. Comme les années précédentes, Jean BRAZIER, notre traiteur, assurera une partie du repas avec une tranche de terrine faite maison, une cuisse de bœuf cuite sur place et son réputé gratin dauphinois.
Le bureau ne s'est pas encore réuni pour l'organisation de cette journée mais le prix devrait être maintenu à environ 25 € (vins compris).

*Les inscriptions seront prises jusqu'au 19 Août 2017 auprès des personnes suivantes :*

| | |
|---|---|
| Eliane BONTEMPS | 03.85.51.15.19 |
| Renée VINCENT | 03.85.51.06.96 |
| Marie-José VION | 03.85.51.11.22 |

Si vous êtes intéressé (e), début août, vous trouverez dans votre boîte aux lettres les modalités pour vous inscrire.

## Boyer propre

Initiative partagée entre la Société de chasse et la Municipalité, ce 4 mars un groupe d'une vingtaine de Boétrats de 15 à 75 ans a collecté les « cadeaux » abandonnés par les usagers de nos routes dans les fossés ou sur les accotements.
Fructueuse collecte car, de l'emballage de friandise à la bouteille en verre ou plastique, de la boîte de bière à l'étui de cigarettes, du pneu au four micro-ondes, c'est le contenu d'un sac poubelle de 50 litres qui a été ramassé par kilomètre.
Accumulés par le vent ou le ruissellement de l'eau, ces immondices offrent par endroits un spectacle peu ragoutant de notre campagne. Chaque foyer est équipé d'une poubelle, d'une carte de déchetterie, et finance le service déchet de notre Communauté de Communes à hauteur de 200 €en moyenne. Ce montant comprend la collecte des poubelles chez l'habitant, l'amortissement et l'activité des déchetteries -dont le traitement par recyclage ou enfouissement des apports des détenteurs de cartes-, ainsi que tout ce qui est récupéré dans la nature. La mise en place pour les déchets de la redevance incitative a incité la grande majorité de nos administrés à trier. Ce qui a généré une réduction du volume de déchets de près de 40%, limitant d'autant le coût annuel par foyer.
SI nous ne pouvons que déplorer l'absence de civisme d'une minorité qui s'affranchit du respect des règles élémentaires de notre société, les plus observateurs d'entre nous n'hésitent pas à signaler les faits les plus importants.
Les dépôts « sauvages » se font plus rares, le dernier en date dans la forêt de Vaivre a fait l'objet d'une pénalisation de 100 €, l'auteure ayant oublié une facture récente dans son déballage hétéroclite, puis d'une deuxième de 100 € pour récidive.
Témoins de dépôts injustifiés, votre sens du devoir vous conduit à communiquer à la mairie ou au maire tout renseignement que vous jugez utile à l'identification des fautifs, (numéro de plaque minéralogique, etc…), **soyez en remerciés, protéger le bien commun n'est pas un acte de délation, mais un devoir civique !**
Insouciance ou volonté de narguer l'organisation de la société, ces petits actes d'incivilité nuisent à notre espace de vie, à son attractivité, au quotidien de chacun des habitants et coûtent à notre commune.
Puisse 2017 être l'année du début d'une réelle prise de conscience de ces enjeux !

## ***ASSOCIATION JEUNESSES ET LOISIRS***

### ***Chasse à l'œuf***

Afin de fêter Pâques, l'association jeunesse et loisirs a ravi les enfants en organisant pour la 2ème année une chasse à l'œuf. Sous un ciel clément, une vingtaine de marmots se sont affairés autour du city stade rue du jus, munis de paniers afin de dénicher poules, œufs, lapins et autres surprises cachés dans les buissons, sous l'œil attentif de leurs parents et des organisateurs. Le président Maurice Bontemps et son équipe remercient chaleureusement les enfants et leurs parents pour leur participation et rappellent que cette animation est ouverte dès le plus jeune âge jusqu'à 8 ans, espérant ainsi les voir plus nombreux encore l'année prochaine.

### ***La Pierre Fiche***

Comme vous le savez, une souscription a été ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du mobilier de l'église en très mauvais état, entre autres les bancs et les planchers, ainsi que l'enduit autour de la rosace. Merci à ceux qui ont déjà fait un don, néanmoins la souscription est encore ouverte, nous comptons sur votre générosité. Pour les modalités reportez-vous au formulaire joint avec le précédent « petit Boétrat » ou renseignez-vous auprès du président, Jacques Bourgès au 03.85.51.05.91.

Comme chaque année, n'oubliez pas notre **18ème brocante** qui aura lieu le **25 juin** autour de l'église, nous vous attendons nombreux, exposants ou visiteurs. Le stand « la Pierre Fiche » existe grâce à vos dons, alors n'hésitez pas à donner ce que vous aimeriez recevoir, vous pouvez déposer vos dons chez Jacques Bourgès. D'avance nous vous remercions.

## ***LEGS au profit de la commune de Boyer.***

Le 2 Août 2016 Madame Jeanne DANDELOT née Bontemps s'est éteinte dans sa 102 ème année.
Née à Boyer le 19 mai 1914, elle a grandi dans notre village, avant d'exercer une activité de couturière à Paris.
En 1949, elle épousa Jacques DANDELOT, employé SNCF, et suivit son mari tout d'abord à Chalon sur Saône, puis à Péage de Roussillon.
La fin de la vie professionnelle arrivée, ils revinrent passer leur retraite dans leur maison de Boyer, face à l'église.
Fidèles aux offices célébrés dans notre église, sans enfant, ils avaient émis le souhait de léguer leurs biens immobiliers à la commune de Boyer afin que celle-ci investisse le produit de la vente dans la rénovation de l'intérieur de l'édifice.

Le notaire chargé de la succession nous a fait parvenir ce 10 mars les conditions testamentaires ainsi que les coûts de cette transmission.

Le conseil municipal dans sa séance du 7 avril, considérant l'état de vétusté de notre église et la nécessité d'y engager des travaux, a donné tous pouvoirs au maire pour accepter ce legs ainsi que les conditions qui lui sont attachées, et remercie vivement les généreux donateurs ainsi que leur famille.

## ***FOYER RURAL***

### ***Randonnée du 1er mai***

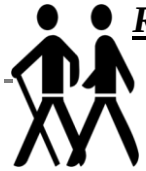

Le samedi 1er mai, le foyer rural a organisé une randonnée pédestre, malgré une météo incertaine 12 marcheurs courageux ont enclenché le pas derrière Henri VALOT, meneur de l'équipe.
Départ du pavillon de chasse de Jugy, direction Vers, En Tury, Bourg de Mancey, le Col des Chèvres et retour par le Chemin des Moines, pour arriver vers 13 heures à la cabane de chasse de Jugy, gentiment prêtée par les chasseurs. La boucle de 13 Kms a été parcourue.
Après l'effort le réconfort ! Sous une éclaircie généreuse le pique- nique tiré du sac a permis à nos téméraires randonneurs de reprendre des forces et sécher leurs imperméables. Cependant, de nouvelles pluies orageuses menaçantes les ont obligées à renoncer à la petite balade digestive prévue l'après-midi. Une bonne journée malgré une météo capricieuse. Toute l'équipe remercie les chasseurs de Jugy pour le prêt de leur coquette « cabane ».

## ANNIVERSAIRES

Samedi 22 Avril, Jean-Marc LOISY alias « poney » a fêté ses 80 printemps à la salle polyvalente, entouré de sa famille et de ses amis. Une journée remplie de joie et de bonne humeur qu'il n'est pas prêt d'oublier. Ses convives ont tenu à le remercier à travers un petit clin d'œil dans notre petit journal et lui donner rendez-vous dans 10 ans.

Le 3 mai l'Association St LOUP a organisé une surprise à Marguerite CORBEL. Durant une manifestation, ils lui ont souhaité (avec un peu d'avance) un joyeux anniversaire. Entourée de ses amis, Marguerite à soufflé ses 90 bougies, en guise d'amitié le club lui a offert une plante.

A notre tour, nous leurs souhaitons un

***Joyeux anniversaire***.

## Commémoration du 8 mai

Suite à l'invitation lancée par l'association des anciens combattants, un bon nombre d'habitants se sont rassemblés autour du monument aux morts le lundi 8 mai. Après une lecture faite par le jeune ***Enzo Denizot,*** suivie du discours du Maire, la chorale à son tour entonnait la Marseillaise. Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière.

On peut noter cette année la présence encourageante d'enfants. Merci à eux.

Un vin d'honneur offert par l'Association des anciens combattants à la salle polyvalente a clôturé la matinée.

## CLUB ST LOUP

Mr AUFRANC, président du Club Saint Loup, se félicite de l'augmentation en 2017 du nombre d'adhérents au club, qui passe de 39 à 46, et souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres.

Il se félicite également du nombre d'adhérents présents chaque premier mercredi du mois.

Mercredi 4 Janvier 2017 : 26 personnes [ Galette des rois ]
Mercredi 1er février 2017 : 30 personnes
Mercredi 1er mars 2017 : 27 personnes
Mercredi 5 avril 2017 : 24 personnes
Mercredi 3 mai 2017 : 28 personnes

Entretemps, le concours de belote à la mêlée s'est déroulé le lundi 6 février 2017 à la salle polyvalente où 76 joueurs se sont affrontés dans un excellent climat. Le vainqueur est Monsieur DERAIN de Lugny qui remporte le jambon sec, Madame ECOCHARD de Brienne, seconde, repart avec un jambon frais et Monsieur CHARPY de Montbellet ,troisième, emporte une épaule de porc.

Seulement 4 personnes ont participé à la journée dansante du dimanche 5 mars au Greuze Folies pour la journée de la fête des grand-mères et, selon leurs dires, les absents ont eu tort…

Chaque mois, 8 personnes du club participent aux « entraînements » pour le concours de dictée organisé par Générations Mouvement.
Lors de la finale départementale, où deux personnes étaient excusées, le club s'est bien comporté. A l'an prochain pour de nouvelles aventures…

## FOYER RURAL

**Information sur le programme prévention santé senior.**

Le 1er module « prévention routière » est terminé, 2 groupes de 10 personnes y ont participé.
Le second module aura lieu à partir de septembre sur le thème du sommeil, il se déroulera sur 8 séances.
Pour 2018, il est prévu un module « nutrition ».
Pensez à vous inscrire, tout renseignement auprès de François Girard 06.22.14.85.91.
L'activité « marche » est toujours d'actualité, tous les mercredis matin. Rendez- vous à 9 heures parking de la salle polyvalente.

A vos Baskets !

## ***La garde nationale***

En juillet 1789, se répand dans la région le mouvement de révolte des *« brigands du Mâconnais»* qui viennent de malmener quelques résidences nobiliaires. Tournus est dotée d'une milice qui, avec la garnison du *« Royal Etranger »*, va intervenir et capturer 74 prisonniers dont 7 seront pendus le 1er Août

A Sennecey encore *« le royal »*, la communauté s'inquiète : *« Qu'une bande de brigands et malfaiteurs étaient assemblés et formaient une bande considérable pour dévaster les campagnes…. Qu'il peut arriver que dans des troubles aussi désastreux les vies et les propriétés des citoyens peuvent être en danger… »*

En conséquence et pour veiller à la sûreté on réunit les habitants: *« tous consentissent de bonne volonté à prendre les armes et se constituer en corps de milice bourgeoise… former des divisions de compagnies…. faire un règlement pour la discipline et l'ordre… »*

A la constitution de la milice on a fait appel à des professionnels pour l'encadrement. Deux nobles, les frères Charnois. L'aîné chevalier de St Louis ancien capitaine d'infanterie, un ci-devant, parfaitement compétent prendra le commandement général.

Le 23 novembre 1789, la loi martiale est proclamée. Tout citoyen actif de plus de 18 ans devra se faire connaître et inscrire. La milice devient nationale et elle reçoit deux drapeaux rouge et blanc bénis par Mr le curé *« ensuite lesdits drapeaux ont été promenés ostensiblement dans tous les lieux avec tout l'appareil présent de ladite loi martiale. »*

Nous sommes un peu en retard sur Paris où la bénédiction solennelle des drapeaux de la garde Nationale avait eu lieu le 27 septembre à Notre Dame. On les remplacera le 21 octobre par un nouveau *« aux couleurs de la nation »*

Le 17 février 1791 les officiers de la garde démissionnent en bloc. Leurs remplaçants seront désignés par une élection le 16 avril. Il semble que par un accord tacite on attribue les grades en fonction de l'importance du patrimoine foncier. Il ne faut pas oublier que la Révolution de 89 est une révolution bourgeoise et qu'elle a le souci de conserver la propriété privée. Il est donc raisonnable d'en confier la garde aux plus intéressés.

Au 14 février 1792 le bataillon de la Garde Nationale du canton compte 1676 hommes répartis en 27 compagnies. Boyer y participe avec un contingent de 220 hommes répartis en 4 compagnies.

Il ne s'agit en aucun cas d'un régiment de 1676 hommes en uniforme, encasernés, mobilisables à tout instant. Il s'agit d'une réserve à laquelle on fait appel pour appuyer la police locale. Elle manque d'équipement au point que les hommes de garde ne disposent que d'une seule capote qu'ils se transmettent à chaque relève avec les munitions.

27 juin 1791 *« La garde commencera dès ce jour, au nombre de 15 y compris le commandant de poste, le sergent et le caporal et non compris le soldat qui commandera ladite garde, lequel rendra compte à M le Major…. La garde montera tous les jours à 8 h du soir et sera relevée à 6 h le lendemain….. Le Major prendra chaque jour le mot de passe chez le maire auquel il rendra compte de ce qui s'est passé chaque jour… »*

Elle est là pour donner du relief aux manifestations officielles *: « Jean Bray commandant en chef de la Garde Nationale, Pierre Rosand capitaine et avec eux les soldats de la garde s'assembleront le dimanche 22 pour aller à la rencontre du sieur Borel notre nouveau curé pour l'accompagner avec drapeau et tambours….. »*

Répondre aux appels de la nation : « *En Août 1793 à la demande du département des citoyens se sont portés contre la ville de Lyon. Ils y sont restés 3 jours et demandent des indemnités pour leurs femmes et pour leurs enfants. Demande transmise au district. »*

La garde perquisitionne aussi chez les ennemis possibles de la République naissante : recherche d'armes au château de Pimont, d'ornements d'église chez l'ancien Curé, recherche de réfractaires, de déserteurs …mais aussi garde les vignes à la période des vendanges…

Une ordonnance du roi en 1817 réorganise la Garde Nationale : « *Devront en faire partie les citoyens de 20 à 60 ans payant au moins 30F de contribution pour les villes de plus de 3 500 âmes et 20F en dessous. Les citoyens inscrits en tête du contrôle seront choisis parmi les plus intéressés au maintien de l'ordre public et à la conservation des propriétés »* Ceux de 50 à 60 ans figureront au contrôle de réserve.

Sont exemptés les ecclésiastiques, les militaires, les gardiens de prison, les domestiques gagés..

Sont incompatibles les membres de la police et de la justice.

Peuvent s'en dispenser les Pairs de France, les conseillers de préfecture, les inspecteurs, recteurs et chefs d'établissement secondaires…

En 1830 La municipalité achète 120 fusils et autant de gibernes pour équiper une compagnie pour 4000 F, financés par la vente de bois de Sévis. Puis 2 écharpes tricolores, 3 sabres et 3 caisses pour 219,40 F.

*La Garde Nationale sera officiellement dissoute le 25 août 1871*

## ***LE BLAIREAU***

Par Georges SALAMIN

**ORIGINES HISTORIQUES** : « *petit ours* », il le fut, puisque les zoologistes l'avaient classé parmi les **Ursidés** et lui avaient octroyé le nom scientifique **d'Ursus Meles** avec ses allures de plantigrade ou presque « … aspect massif, lourdaud, des bras forts, pattes munies de longues griffes, dentition, mœurs alimentaires, activité ralentie l'hiver… », des analogies donc avec l'ours.
En réalité : un **Omnivore** de la famille des **Mustélidés** comme la loutre, la martre, la fouine, la belette, le vison d'Europe ou encore le putois.
Son nom est la forme actuelle de BLAREL et BLARIAU (Gaston Phoebus, XIVe siècle). Il est admis qu'il provient du gaulois BLAROS « une idée de blancheur » en référence à sa tête. Il connut diverses appellations : TESSON, TAISSON et TASSON du latin TAXO – TAXONARIA : terrier de blaireau - origine Tanière). BLAIR : abréviation de «…. qui a du flair, un grand nez… ».

**NOURRITURE** : Il consomme végétaux, champignons souterrains, invertébrés ; il détruit : nids, perdreaux, lapereaux. Tout ce qu'il peut cueillir à terre, privilégie le plus accessible, s'adapte aux saisons, dormant le jour et mangeant la nuit et se ménageant l'hiver (grâce à ses réserves de graisse). Il occasionne des dégâts aux maïs, vignes, etc…

**HABITAT** : Le terrier est différent de celui du renard. Il se transmet entre générations : c'est une forteresse de 30 à 40 sorties possibles, le volume des cavités peut dépasser 25 m3 (env. 40 tonnes de terre), sur une longueur de 50 m, profond de 5 m sous terre, les chambres communiquent par un réseau de galeries très complexe et débouchent prolongées d'un cône de déblais La tanière attire différents « squatters » : malgré des cohabitations difficiles (invertébrés, amphibiens, reptiles, petits carnivores, renards), tous peuvent y passer l'hiver.

**ANATOMIE** : Le blaireau (Meles meles). Poids : 8,8 à 17,5 kg, mâle 12 kg - Femelle 13,6 kg. Taille : 60 à 90 cm, 15 à 20 queue, 33 cm au garrot. Longévité : 15 ans, dans la nature 12 ans maxi. L'estimation de l'âge : un casse-tête pour les biologistes … ! Une vue médiocre, s'oriente avec son odorat et son ouïe. **les empreintes** : cinq pelotes digitales très rapprochées et alignées, cousinet plantaire et griffes sont perceptibles. Les fosses d'aisance, baptisées « **Pots » :** dépressions de 15/20 cm, ne sont pas rebouchées (un excellent indice de présence des fientes de 4 à 8 cm, à l'odeur caractéristique).

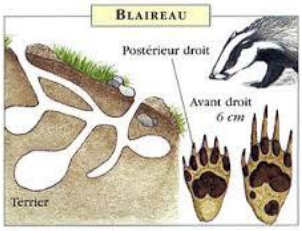


.
**GESTATION** : maturité sexuelle de 14 à 20 mois (femelle), 15 mois (mâle). Gestation : 6 semaines, précédées d'une période de latence de l'embryon soit : ovo-implantation différée de 9 à 10 mois ; Mise bas : de Janvier à Mars. Portée : de 1 à 5 jeunes (moyenne 3**). BLAIROTINS** indépendants vers 5 à 8 mois.

**HABITAT** : Champs, prairies, bois. Les coulées , plus larges que celles du renard, sont de vrais sentiers très marqués et très propres jusqu'à l'entrée de la tanière. Une bête nuisible, chassée depuis des siècles jusqu'à une époque récente, qualifiée de ***bête puante, malfaisante***, des qualificatifs pour en venir à bout ??... La nuit, on allumait des feux ou on plaçait des filets sur les terriers, et au matin, on lâchait les chiens. De nos jours, il est classé gibier : c'est l'animal de **vénérie sous terre.**
***Version lubrique*** : Les Japonais disent : « les nuits de pleine lune, il s'habille en ***Moine Chenu***, approche les jeunes filles endormies pour abuser d'elles, mais n'est jamais méchant et prévient de ses intentions lubriques en tambourinant sur son ventre ».
***Version utile*** : Dans le blaireau, tout est recyclable (ou l'était…. !) : **La peau**, résistante, imperméable (manchons, chaussures, colliers, revêtement de malles, tapis), ; **le cuir** pour les harnais des chevaux. **Les poils** , brosses, pinceaux (…à barbe, à vernir, à lisser). **La graisse**, entretien du cuir, des engrenages agricoles ou pour « les frites ». **Le musc** de la glande annale décolorait les poils sur le front des chevaux « tâche blanche » d'où l'expression « Cheval blair ». Enfin, **médicament universel** et **ragoût d'automne, graisse souveraine** contre rhumatismes, brûlures, entorses, goutte, crevasses, etc… Son **sang séché et réduit en poudre** contre la lèpre et de nombreuses mauvaises humeurs….
Enfin **la puce, le blaireau et l'Homme** : la puce de l'Homme « *Pulex irritant* » serait, soit-disant, un héritage de la cohabitation préhistorique dans les cavernes.

# ***La page du p'tit boétrat***

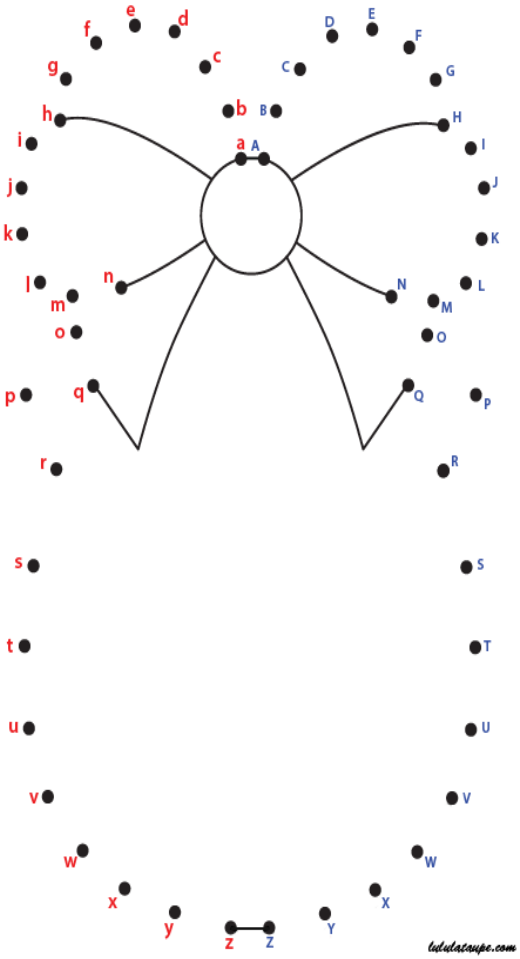


## ***CHARADE***

Mon premier est le contraire de haut.
Mon deuxième est le contraire de rapide.
Mon troisième est le contraire de matin.

Mon tout se trouve dans le jardin.

***Qui suis-je?***

## ***PHRASE MEMO TECHNIQUE***

En prenant la première lettre de chacun des mots de cette phrase, on obtient l'ordre des planètes de la plus proche du soleil à la plus lointaine.

***Mais Viendras***
***Tu Manger Jeudi Sur Une Nappe***
***(Propre).***

Pour: **M**ercure, **V**énus, la **T**erre, **M**ars, **J**upiter, **S**aturne, **U**ranus, **N**eptune, et (**P**luton)

(Depuis 2006 Pluton n'est plus considérée comme une planète du système solaire : en effet, sa structure ne lui permet pas d'avoir une force gravitationnelle suffisante pour être qualifié de planète)

Complète avec les mots anglais.



***CHARADE**: Balançoire (BAS LENT SOIR)*

# Mairie de Boyer

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER
Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04
Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

*La Mairie est ouverte le mardi le jeudi et le vendredi*

*La mairie Est fermée*

*Lundi, Mercredi et le week-end*

Horaires d'Accueil

| | | |
|---|---|---|
| Mardi | 8h 45 à 12h 15 | 13h30 à 18h |
| Jeudi | 8h 45 à 12h 15 | 13h30 à 17h |
| Vendredi | 8h 45 à 12h 15 | 13h 30 à 18h |

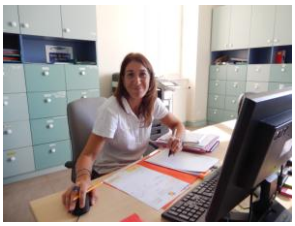

Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.

LA POSTE

Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

La commune de BOYER fait partie de la Communauté de Communes entre Saône et Grosne.